

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Code de l'Environnement
Livre V – Titre I



Création d'un centre logistique ZAEI « Le Parc du Chemin de Paris » 60440 NANTEUIL LE HAUDOIN



165 bis rue de Vaugirard – 75015 PARIS
☎ : 01 56 54 33 99 🌐 : www.bigs-ingenierie.com

BET646

Juin 2017

2017/126/SMI-LDI

PREFECTURE DE L'OISE
1 place de la préfecture
60000 BEAUVAIS

Paris, le 27 juillet 2017

Objet : NANTEUIL LE HAUDOUIN – Projet PANHARD DEVELOPPEMENT

Monsieur Le Préfet,

Je, soussigné Christophe BOUTHORS agissant en qualité de Président du Directoire de la société Groupe PANHARD, elle-même présidente de la société PANHARD DEVELOPPEMENT dont le siège social est sis :

.....

10 rue Roquépine
75008 PARIS

demande l'autorisation d'exploiter un centre logistique composé de deux bâtiments destinés au stockage de matières combustibles sis dans la Zone d'Activités Economiques Intercommunale de Nanteuil le Haudouin conformément au Titre I du livre V du Code de l'Environnement.

.....

Notre centre logistique sera soumis :

- A autorisation pour les rubriques :
 - **1510-1** « Stockage de matières, produits ou substances combustibles dans un entrepôt couvert », le volume total des bâtiments étant de 1 039 500 m³ et la quantité de matières combustibles de 99 792 tonnes
 - **1530-1** « Dépôt de papier, carton », le volume susceptible d'être stocké étant de 249 480 m³
 - **1532-1** « Dépôt de bois sec », le volume susceptible d'être stocké étant de 249 480 m³
 - **2662-1** « Stockage de polymères », le volume susceptible d'être stocké étant de 207 900 m³
 - **2663-1.a et 2663-1.b** « Stockage de pneumatiques et produits dont 50% au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères, à l'état alvéolaire ou expansé ou autre », le volume susceptible d'être stocké étant de 207 900 m³



- A déclaration pour les rubriques :
 - **2910** « Installations de combustion », la puissance thermique nominale étant de 4,4 MW
 - **2925** « Atelier de charge d'accumulateur », la puissance unitaire totale des locaux de charge variant de 200 à 250 kW

Pour des raisons de lisibilité et de manipulation, par dérogation à l'article R.512-46-4, je joins :

- Le plan de voisinage au 1/1000^{ème} au lieu du 1/2500^{ème}
- Le plan masse-VRD au 1/500^{ème} au lieu du 1/250^{ème}

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur Le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.



Christophe BOUTHORS

PREAMBULE

La société PANHARD DEVELOPPEMENT projette la réalisation d'un centre logistique sur un terrain de 18,1 hectares environ dans la Zone d'Activités Economiques Intercommunale de Nanteuil le Haudouin dans le département de l'Oise (60).

Le centre logistique développé sera composé de deux bâtiments comportant chacun sept cellules dédiées au stockage de marchandises à température ambiante, de locaux techniques et de bureaux et locaux sociaux. Les bâtiments seront rigoureusement identiques et entièrement dépendants.

Par ses dimensions et la nature des marchandises stockées, le centre logistique entre dans le cadre de la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Il sera soumis à :

- **Autorisation** au titre des rubriques :
 - 1510 : Entrepôt couvert
 - 1530 : Dépôt de papier / carton
 - 1532 : Dépôt de bois
 - 2662 : Dépôt de polymères, matières plastiques
 - 2663.1 : Dépôt de produits dont plus de 50% de la masse est composé de polymères, matières plastiques, etc. à l'état alvéolaire ou expansé
 - 2663.2 : Dépôt de produits dont plus de 50% de la masse est composé de polymères, matières plastiques, etc. à l'état non alvéolaire et non expansé

- **Déclaration** au titre des rubriques :
 - 2910 : Installations de combustion
 - 2925 : Atelier de charge d'accumulateurs

Le dossier qui suit présente la demande d'autorisation d'exploiter du centre. Il répond aux exigences des articles R512-1 et suivants du Code de l'Environnement et intègre l'ensemble des installations.

Le dossier se compose d'une étude d'impact, d'une étude des dangers, d'une notice d'hygiène et de sécurité du personnel et des plans requis.

Les plans règlementaires sont fournis dans la **pochette rouge** à l'avant du présent dossier.

Un résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude des dangers précède l'ensemble des études détaillées.

Sommaire général

Le lecteur pourra se reporter au sommaire détaillé en tête de chaque partie.

Partie 1 RESUME NON TECHNIQUE DU DOSSIER

1. La société PANHARD DEVELOPPEMENT
2. Choix et motivation du projet
3. Présentation du projet
4. Résumé non technique de l'étude d'impact
5. Résumé non technique de l'étude des dangers

Partie 2 NOTICE TECHNIQUE DE PRESENTATION

1. La société PANHARD DEVELOPPEMENT
2. Le site
3. Effectif et horaires d'activité

Partie 3 CADRE REGLEMENTAIRE

1. Rappel réglementaire
2. Classement du site au titre des ICPE
3. Loi sur l'eau (pour mémoire)

Partie 4 ETUDE D'IMPACT

1. Préambule
2. Motivation du choix du site et justifications techniques du projet
3. Etat initial de l'environnement
4. Impacts du projet sur l'environnement naturel et humain
5. Impact des événements temporaires
6. Effets indirects
7. Effets cumulés
8. Conditions de remise en état du site
9. Coût des mesures de protection en faveur de l'environnement



Partie 5

ETUDE DES DANGERS

- 1. Méthodologie**
- 2. Identification des potentiels de dangers**
- 3. Analyse préliminaire des risques**
- 4. Analyse détaillée des risques (ADR)**
- 5. Rappel des mesures prises pour assurer la sécurité**

Partie 6

NOTICE D'HYGIENE ET DE SECURITE

- 1. Analyse des risques**
- 2. Mesures de préventions et de protection**
- 3. Organisation de la prévention et de la protection**

Partie 7

LEXIQUE et TERMES TECHNIQUES

Partie 8

SOURCES DOCUMENTAIRES ET REFERENCES

Annexes

ANNEXE 1 :	Arrêté de permis de construire
ANNEXE 2 :	Etude d'impact écologique
ANNEXE 3 :	Etude acoustique
ANNEXE 4 :	Règlement de la zone IAUx du PLU
ANNEXE 5 :	Note de prédimensionnement des décanteurs/séparateurs à hydrocarbures
ANNEXE 6 :	Note de dimensionnement des bassins de gestion des eaux pluviales
ANNEXE 7 :	Avis de la mairie sur la remise en état prévue et attestation foncière
ANNEXE 8 :	Etude foudre
ANNEXE 9 :	Accidentologie
ANNEXE 10 :	Rapport de modélisation de la dispersion des fumées en cas d'incendie
ANNEXE 11 :	Méthodologie : explosion de gaz
ANNEXE 12 :	Rapports Flumilog : incendie d'une cellule
ANNEXE 13	Rapports Flumilog : incendie généralisé

Ont participé à la rédaction de ce dossier :

MAITRE D'OUVRAGE



10 rue Roquépine
75008 PARIS
☎ : 01 42 56 41 13

MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE



10 rue Roquépine
75008 PARIS
☎ : 01 42 56 41 13

Chargée de projet : Sylvie MICELI

ARCHITECTE – MAITRE D'OEUVRE



SAGL
165 bis rue de Vaugirard
75015 PARIS
☎ : 01 56 54 33 99

Architecte : Cécile AUDINO

La rédaction du dossier a été réalisée par le bureau d'étude BIGS :

BUREAU D'ETUDE ICPE



Directeur de projet : Stéphane RODRIGUEZ

avec le concours des sociétés spécialisées suivantes :

BUREAU D'ETUDE ACOUSTIQUE



Chargé de projet : Tristan JULIEN

BUREAU D'ETUDE Foudre



Chargé de projet : Daniel BRAZZALE

BUREAU D'ETUDE DISPERSION ATMOSPHERIQUE



Chargé de projet : Stéphane DUBOIS
